



Commune de Grancy

GRANCY-INFO

JANVIER 2025



RECENSEMENT DES CHIENS

Les propriétaires de chiens sont informés qu'ils sont tenus d'annoncer à l'administration communale 021 861 14 80 ou e-mail admin@grancy.ch **jusqu'au vendredi 28 février 2025**, les chiens achetés ou reçus en 2024:

- les chiens nés en 2024 et restés en leur possession
- les chiens morts, vendus ou donnés en 2024
- les chiens qui n'auraient pas encore été annoncés.

Les chiens déjà inscrits en 2024 et restés chez le même propriétaire sont inscrits d'office; il n'est donc pas nécessaire de les inscrire à nouveau.

Nous rappelons que **toute acquisition d'un chien en cours d'année doit être annoncée dans un délai de quinze jours par son propriétaire ou détenteur.**

Il est obligatoire de munir tous les chiens d'une puce électronique et il est interdit de les laisser rôder.



CARTE JOURNALIÈRE "COMMUNES"

Le concept des cartes journalières "communes" a été revisité et fonctionne sous une nouvelle forme depuis 2024. Les citoyens peuvent se rendre dans la commune de leur choix, pour autant qu'elle offre cette prestation, et acquérir la nouvelle carte journalière dégriffée Commune au prix de frs 52.- Si l'achat est effectué moins de 10 jours avant la date du voyage, le prix passe alors à frs 88.-. A noter que des tarifs plus avantageux sont proposés pour les titulaires d'un abonnement demi-tarif (respectivement frs 39.- et frs 59.-). Sachez encore que la carte sera nominative. Les disponibilités peuvent être consultées sur le site www.cartejournaliere-commune.ch. La commune de Grancy délègue cette prestation à la commune de Cossonay, c'est pourquoi, pour de plus amples renseignements, vous pouvez contacter le greffe municipal de Cossonay au 021 863 22 00.

LES TOILETTES NE SONT PAS DES POUBELLES

Fonctionnement des stations d'épuration des eaux usées.

Les Municipalités et les Services intercommunaux d'épuration des eaux usées sont aux prises avec des boules de fibres provenant de lingettes humides et d'autres articles hygiéniques qui obstruent les pompes et qui doivent être enlevées manuellement de manière laborieuse.



VOTATION FEDERALE DU 9 FÉVRIER 2025

Les électeurs et électrices de Grancy sont convoqués le dimanche **9 février 2025** pour se prononcer sur :

Votation fédérale : 1 objet

Ouverture du bureau de vote: **dimanche 9 février 2025 de 10h00 à 11h00** à la salle villageoise.



FERMETURE DU BUREAU COMMUNAL

Le bureau communal sera fermé le **lundi 17 au 21 février 2025**. Réouverture le lundi 24 février 2025 à 17h00.

WWW.GRANCY.CH



ECHENILLAGE DES PINS

La Municipalité rappelle aux propriétaires, locataires, usufruitiers, fermiers et exploitants que la destruction des nids de la chenille dite « processionnaire du pin » est obligatoire, hormis en forêt où elle fait partie de l'écosystème et ne représente pas une menace pour le milieu.

Les poils de ces chenilles possèdent des propriétés urticantes qui peuvent provoquer des troubles ou des réactions allergiques (œdèmes, démangeaisons, asthme, etc). Le seul moyen de lutte est de couper les nids et de les détruire par le feu.

C'est pourquoi le nécessaire doit être fait dès leur apparition et au plus tard le 1er février 2025. Des informations générales sont à disposition sur le site de l'Etat de Vaud :

www.vd.ch/themes/environnement/forets/maladies-et-degats-aux-arbres-forestiers/chenilles-processionnaires/

A défaut d'exécution des mesures dans le délai prescrit, la commune ordonnera les travaux aux frais des personnes concernées.

COMMUNICATIONS MUNICIPALES

Informations

Au coeur des séances municipales

Du 30 septembre au 16 décembre, la Municipalité a :

- Accepté le devis de l'Atelier Sérigraphique de Cité Radieuse pour refaire des verres à vin avec les armoiries de la commune
- Pris connaissance de l'offre de Borgeaud Transport pour la mise à disposition des bennes pour la future déchetterie
- Accepté le préavis pour la validation des nouveaux statuts de l'ORPC du district de Morges
- Accepté le budget 2025
- Accepté le préavis pour le règlement relatif à la taxe de séjour et à la taxe sur les résidences secondaires
- Reçu le compte-rendu des recommandations des Archives Cantonales Vaudoises pour la gestion des archives communales
- Validé les polices d'assurances ECA pour les bâtiments communaux
- Délivré le permis de construire pour la rénovation de la villa sur la parcelle n. 39
- Pris connaissances des analyses de l'eau potable les 9 et 12 septembre, 29 octobre,
- Validé le plan de la nouvelle mensuration et révision de la nomenclature
- Pris connaissance de la décision du Direction générale de l'environnement et d'approbation du projet et d'allocation de subvention pour l'adaptation et la réfection du chemin du Cuderey
- Reçu les clarifications de la Direction générale de l'environnement sur la procédure pour le patrimoine arboré
- Accepté le devis pour le remplacement du projecteur qui éclaire l'église par du LED
- Pris connaissance du décompte final 2023 de la participation à la cohésion sociale et la péréquation indirecte

LA MUNICIPALITÉ

MUNICIPALITÉ DE GRANCY
PL. DE LA FONTAINE 1 - LE COLLÈGE
1117 GRANCY



GREFFE MUNICIPAL ET CONTRÔLE DES HABITANTS

Mme Mireille Hofer
Secrétaire municipale

Heures d'ouverture:
lundi de 17 à 18h
mardi de 7h30 à 11h

Tél bureau: 021 861 14 80
admin@grancy.ch

EMPLOYÉS COMMUNAUX

M. Beat Baumann
Employé communal
Tél privé: 079 378 29 20

Mme Nathalie Araujo de Sa
Concierge collège
et salle villageoise

Tél privé : 076 418 41 98 du
lundi au vendredi de 08h00
à 12h00 et 13h00 à 18h00

BOURSE

Mme Anne Abegg Boursière
communale

Heures d'ouverture:
mercredi de 08h00 à 09h00

Tél bureau: 021 861 14 80
bourse@grancy.ch